

## GREEN SALON ET THEATRE FORUM

### 'VU DU MAROC : QUELLES PRIORITES INSCRIRE SUR L'AGENDA DE LA COP 22 ?

---

#### *Compte rendu*

Vendredi 29 Janvier 2016

16h – 20h

#### **I- A PROPOS DU GREEN SALON**

Régulièrement, la Fondation Heinrich Böll Rabat invite des acteurs dynamiques de divers horizons (société civile, chercheurs, experts, institutionnels, politiciens), à échanger librement et à partager leur expérience autour de thématiques pertinentes et d'actualité, relatives à la démocratisation et à l'écologie.

Ce cadre est baptisé 'Green Salon' : Green, en référence à l'engagement « vert » de la Fondation, et 'Salon' pour souligner le côté convivial, participatif et basé sur la méthode discursive du débat. Le Green Salon se veut aussi une occasion de resauter et s'ouvrir à des intervenants de diverses sphères agissant de diverses perspectives mais pour des fins convergentes.

#### **Règles du 'Green Salon' :**

- Liberté de parole et d'opinion ;
- Respect de tous et de toutes les opinions ;
- Echange constructif basé sur un esprit et une vision critique ;
- Pas de power point !

#### **OBJECTIFS DU GREEN SALON No. 6**

- Etablir un bilan collectif (entre participants et panelistes) de la COP 21.  
Le bilan devrait aborder, entre autre sujets, les forces et faiblesses de l'accord de Paris, la part des considérations relatives aux droits humains incluses dans l'accord, la distribution des rôles des parties prenantes, la méthode bottom-up (les contributions nationales : intended nationally determined contributions / INDC).
- Présenter les priorités et enjeux clefs pour le Maroc en termes de négociations climatiques en préparation à la COP 22 (parole donnée aux politiciens, société civile, institutionnels et chercheurs).

## **Déroulement :**

### **1) Bilan de la COP 21**

- Rôle de la société civile dans les négociations et pouvoir d'influence sur les accords climatiques et au-delà ;
- Méthode bottom-up et engagements volontaires des pays ;
- Distribution des rôles entre politiciens/institutionnels et société civile ;
- Points forts et les points de vigilance de l'accord de Paris.

### **2) Préparation de la COP 22**

- Priorités du Maroc pour la COP 22 ;
- Rôle et plan d'action de la société civile Marocaine pour la COP 22.

## **Questions transversales :**

- Relations entre changements climatiques et droits humains.
- Liens entre justice climatique et justice sociale / responsabilité historique.
- Les groupes particulièrement vulnérables aux changements climatiques.
- Solutions et fausses solutions aux changements climatiques.

## **Panelistes invités :**

- M. Mohamed Benyahya, Directeur de Partenariats de Communication et de Coopération, Ministre déléguée auprès du Ministère de l'Énergie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement, chargée de l'Environnement
- M. Abdellah Mokssit, Commission des affaires de l'environnement et du développement durable, Conseil Economique, Social et Environnemental
- Mme Soraya El Kahlaoui, Doctorante en sciences sociales, coordinatrice de l'initiative « Toits pour le Sud »
- M. Brahim Bouakhden, Président de la commune de Tiznit
- M. Andreas Krewet, Consultant en construction en terre – efficacité énergétique bâtiment

**Modération** : Dr. Meryem Houzir, Consultante en Développement durable et coopération internationale

## **Invité/es :**

32 participant/es, dont représentants d'institutions publiques, acteurs de la société civile (écologie, art et démocratie), membres de la coopération allemande, partenaires de la hbs, universitaires et chercheurs.

## **Synthèse du débat :**

Le débat a été très riche entre les invités et panélistes et les échanges ont été axés autour des questions suivantes :

### ***1) Participation de la délégation marocaine à la COP21***

La délégation marocaine a été classée la 2<sup>ème</sup> délégation après la délégation américaine avec 741 participants aussi bien des marocains ayant fait le déplacement du Maroc que des représentants des marocains résidents à l'étranger.

Une délégation diversifiée, très riche et d'une grande qualité composée de représentants d'administrations ministérielles, d'établissements publics, du secteur privé, de la société civile, quelques médias... Cependant, hormis quelques représentants de communes oasiennes, les collectivités territoriales marocaines n'ont pas été suffisamment représentées.

Le point fort de la participation de la société civile à la COP21 réside dans la mobilisation des associations en amont à travers la constitution d'un réseau d'associations : Alliance Marocaine pour l'Environnement et le Développement Durable dont les membres ont représenté le Maroc lors de plusieurs événements au Bourget. Mais également la large mobilisation de représentants d'institutions telles que les Ministères, notamment le Ministère délégué chargé de l'environnement, le Conseil Economique, Social et Environnemental, le Conseil National des Droits de l'Homme. La participation de la délégation marocaine s'est caractérisée par une grande visibilité grâce à la mise en place sur le site du Bourget de trois pavillons, un programme riche en Side Event... qui a permis au Maroc de présenter la cause nationale et l'engagement du pays dans le domaine de la lutte contre le changement climatique.

### ***2) Points forts et points de vigilance de l'accord de Paris***

La quasi-totalité des participants au Green Salon qui étaient au Bourget étaient convaincu/es de l'importance de cette COP. Il y avait une attente énorme et une prédisposition de tous les protagonistes pour arriver à un accord. À Paris, les climato-sceptiques étaient très marginaux.

Auparavant, la question climatique interpellait plus les pays du Nord de part leur responsabilité historique en termes d'émissions de gaz à effet de serre. Depuis, le monde a changé : des pays émergents deviennent également émetteurs, le clivage entre les pays du Nord et les pays du Sud n'est plus le même. Il a fallu attendre vingt cinq ans pour que les gouvernants prennent en compte plus sérieusement les dérèglements climatiques et leurs effets.

En effet, la communauté internationale dispose aujourd'hui de suffisamment d'éléments scientifiques pour démontrer l'urgence de la prise en compte des changements climatiques. Tout le travail réalisé par les scientifiques du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du

climat (GIEC) a également porté ses fruits comme en témoigne l'adoption à l'unanimité du 5ème rapport du GIEC. Ce dernier a beaucoup servi aux négociateurs notamment autour des questions liées aux 1,5°C, aux énergies renouvelables, événements extrêmes

Si l'on compare la COP21 avec les précédentes conférences, l'accord de Paris peut être considéré comme une avancée indéniable. Il représente la fin d'un cycle et le prélude d'un 1er régime climatique. L'accord final a été une sorte de soulagement pour l'ensemble des délégations officielles, notamment celles des pays les plus vulnérables, qui sont les premiers à subir les conséquences des changements climatiques.

Les négociateurs ont été largement conditionnés par la diplomatie française pour arriver à un résultat positif, même s'il y a eu des débats houleux. Certains pays, comme l'Inde, ont protesté sur la question des responsabilités en rappelant que les principales émissions de gaz à effets de serre sont dues aux activités des pays développés. Il y a eu aussi de grosses difficultés avec des pays exportateurs de pétrole comme l'Arabie Saoudite, qui ont montré peu d'intérêt pour les énergies renouvelables. Ces États ont fait de la résistance mais il y a eu finalement des pressions diplomatiques pour les amener à infléchir leur position.

***Cependant les avis autour des résultats de l'accord de Paris restent mitigés entre les représentants de l'Etat qui considèrent qu'il est historique et la société civile le trouve peu satisfaisant et non contraignant. En effet, les aspects positifs de l'accord concernant plusieurs points :***

- En intégrant un objectif de limitation à long terme de 2°C de hausse de la température moyenne mondiale - avec une référence à la limite de 1,5°C - les pays envoient un signal fort indiquant que les gouvernements sont engagés à s'aligner sur la science. C'est la première fois que tous les pays membres de l'ONU sont d'accord sur la nécessité de limiter le réchauffement de la planète
- L'engagement de l'ensemble des pays en matière de lutte contre les changements climatiques et la publication de leur rapport INDC avant la COP21
- le texte prévoit que toutes les parties, dès 2020, devront se retrouver tous les cinq ans avec obligation de renforcer leurs ambitions en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre
- L'accord contient des éléments pour créer l'opportunité de rendre les actions gouvernementales de plus en plus fortes au fil du temps en termes d'atténuation, d'adaptation et de finance.
- L'intégration à part égale des enjeux liés à l'atténuation et de l'adaptation ;

Quant aux points de divergence, de manière générale, les participants considèrent que ce texte a beaucoup de lacunes :

- L'accord ne présente aucun objectif chiffré ;
- On est pour le moment sur des engagements purement volontaires et non contraignants des États. Si les pays n'honorent pas les efforts qu'ils ont promis, ils ne seront pas sanctionnés.
- Avant la COP21, la quasi-totalité des pays ont remis un rapport (INDC) qui précise les efforts qu'ils doivent faire. Si on se base sur ce rapport-là, on est sur la trajectoire d'une augmentation de la température de l'ordre de 3 °C d'ici 2100
- Par ailleurs, nulle sortie des énergies fossiles n'est mentionnée explicitement, pas plus qu'une transition massive vers les énergies renouvelables. Le texte de l'accord ne met pas assez en avant la nécessité de changer de modèle énergétique.
- En effet, le terme «énergies renouvelables» n'est cité qu'une seule fois dans l'accord et seulement en référence à l'Afrique. Alors qu'en dehors de la bulle des conférences onusiennes, un véritable mouvement pour les énergies renouvelables grandit tous les jours dans les villes, les entreprises, les pays entiers. Et que c'est aux chefs d'états, chacun dans leurs pays, de se donner les moyens de faire cette transition".
- Si des financements pour l'adaptation des pays vulnérables au changement climatique sont assurés jusqu'en 2025, l'objectif d'obtenir 100 milliards par an ayant été prolongé, les choses demeurent très vagues sur le mécanisme qui permettra de les mobiliser réellement.
- La question des droits humains est à peine esquissée en préambule, la question des femmes oubliée, et des secteurs polluants de première importance, comme l'aviation civile ou le transport maritime, ne sont pas inquiétés puisqu'il n'est rien dit de la mobilité.
- La COP21 a permis la participation d'entreprises privés dont les activités et les champs d'action est anti-climat et/ou apportant de fausses solutions.
- A la Conférence Climat de Paris, il y a eu un recul du droit de la participation de la société civile à cause des attentats.

### 3) *Priorités du Maroc pour la COP22*

L'Accord de Paris n'est pas une fin en soi et les Etats devront se donner à l'avenir les moyens de répondre à l'urgence climatique.

**La COP22 doit préciser les modalités de mise en œuvre de cet accord.** La COP reste néanmoins l'affaire du Secrétariat de la Convention.

Parmi les principaux enjeux de la COP22, les participants ont insisté sur la nécessité de la clarification des engagements de financements pour soutenir les pays les plus vulnérables.

De manière générale, le défi qui attend le Maroc serait de lever les ambiguïtés sur l'ensemble des éléments de l'accord.

Plus particulièrement, les priorités de la COP22 pour le Maroc seraient de :

- Gagner en visibilité diplomatique et économique.
- Se positionner comme un véritable acteur des négociations climatiques.
- Rappeler à la communauté internationale la dette écologique comme point de négociation à porter par le Maroc et des impacts des politiques de privatisation des ressources (terres, eaux).
- Promouvoir l'importance de la diplomatie parallèle, de l'échange sur le plan scientifique mais aussi sur le contenu de l'accord, du renforcement de capacités.
- Profiter de l'organisation de la COP pour :
  - o La défense des intérêts stratégiques du Maroc dans les négociations climatiques.
  - o La mobilisation de toutes les parties prenantes et l'ensemble des acteurs concernés au Maroc pour s'engager dans la lutte contre le changement climatique.
  - o La conscientisation des citoyens marocains: « Le Maroc aura gagné si la femme rurale qui cherche du bois pour la cuisson ou le chauffage puisse prendre conscience du changement climatique ».
  - o La mise en place des programmes d'éducation environnementale et des actions de communication et de sensibilisation pour sensibiliser le grand public sur les enjeux du changement climatique.

- L'accélération de la mise en œuvre des politiques climatiques et environnementales ; la mise en application des lois (Exemple de la Loi sur les aires protégées).
- La présentation de l'expérience marocaine et l'échange d'expérience autour des bonnes pratiques et des initiatives climatiques engagées par les différents acteurs au Maroc.
- Création d'une dynamique locale autour de Marrakech pour valoriser et appuyer les actions de la société civile : Considérer la COP22 comme une vitrine des projets développés autour de la ville hôte (l'exemple a été donné du Centre agro-écologique de l'association Terres et Humanisme).

Par ailleurs, l'organisation par le Maroc de cet événement onusien coïncide avec les dates des élections législatives qui devraient avoir lieu juste avant (septembre 2016).

#### **4) Rôle de la société civile**

- Il reste beaucoup à faire pour accélérer la transition et la société civile sera plus que jamais mobilisée pour dénoncer les responsabilités et se positionner en tant qu'acteur incontournable dans les négociations climatiques.
- Montrer que les initiatives locales et citoyennes se multiplient pour réduire les gaspillages, diminuer la pollution de l'air, favoriser des mobilités alternatives, développer les énergies renouvelables, l'agro-écologie. Les citoyens et les collectivités montreront la voie aux Etats.
- S'organiser en réseau national et international pour faire du plaidoyer et déployer les vraies solutions alternatives.
- Proposer que la société civile marocaine soit présidente à la COP 22 de la Société civile mondiale.
- Organiser une série d'évènements parallèles, des Side Event, des rencontres thématiques.

Cependant, selon l'expérience des participants, les associations marocaines ont un savoir faire quand il s'agit de travailler seule mais pas de manière collective et en réseau.

Par ailleurs, pour une action efficace de « cette diplomatie parallèle », il y aurait besoin d'un cadre clair et de plus d'informations et de transparence sur l'organisation de la COP22.